



Actualités Phyto

LA LETTRE D'INFORMATION PHYTOSANITAIRE N° 196 DE LA DRIAAF ÎLE-DE-FRANCE • AVRIL 2026

Actualité Technique

SESSION DU CROPSAV

En haut à gauche :
Champ de colza
en Île-de-France ©
DRIAAF-SRAL

En haut à droite :
Parc Caillebotte à
Yerres © DRIAAF-
SRAL

La section végétale du Conseil Régional d'Orientation de la Politique Sanitaire Animale et Végétale (CROPSAV) d'Île-de-France s'est réunie en visioconférence le 14 avril, sous la présidence de Mylène TESTUT-NEVES Directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRIAAF). Outre les sujets sanitaires des filières agricoles et des JEVI (jardins, espaces végétalisés et infrastructures), une place a été accordée à la santé de la forêt francilienne, qui représente 24 % du territoire.

En 2025, il n'y a pas eu de nouveaux organismes de quarantaine détectés dans la région, mais par contre la fin de deux foyers (la bactérie *Ralstonia solanacearum* et la flavescence dorée de la vigne) a été confirmée. Au niveau national en revanche, 2025 a été marquée par les premières détections en France de deux organismes de quarantaine prioritaires : le scarabée japonais (*Popillia japonica*) en Alsace et le nématode du pin (*Bursaphelenchus xylophilus*) dans les Landes. La vigilance n'en sera que plus grande dans le cadre de la surveillance officielle réalisée par la DRIAAF et FREDON Île-de-France et l'implication de tous les professionnels et du grand public pour des détections précoces des organismes de quarantaine est d'autant plus indispensable. L'outil Signal-espèces a été développé à ce titre pour faire remonter des signalements.

Plusieurs annonces ont été faites à l'occasion de cette instance :

- la publication d'un arrêté préfectoral du 13/04/2026 abrogeant l'arrêté interdisant l'utilisation des eaux de la Mauldre et de l'Essonne pour l'irrigation des solanacées du fait de la non détection de la bactérie *Ralstonia solanacearum* depuis 10 ans,

- la publication d'un arrêté national du 01/04/2026 dérogementant la cigale à ailes brunes (*Pochazia shantungensis*),
- un webinaire SRAL-FREDON Île-de-France à venir sur la réglementation et les bonnes pratiques vis-à-vis du chancre coloré du platane destiné aux élagueurs, aux entreprises des travaux publics et aux collectivités,
- la sortie d'une vidéo de l'ACTA (Association de coordination technique agricole) sur le bulletin de santé végétal arboriculture de la région.

[lien vers la vidéo](#)

Le résumé des interventions :

Elodie VANEL (DRIAAC/SRAL) a présenté un bilan de la surveillance vis-à-vis des organismes réglementés et émergents. Cela commence d'abord à l'importation sur les aéroports de Roissy et d'Orly avec des interceptions régulières, principalement de mouches des fruits exotiques. Ensuite, dans le cadre de la surveillance officielle du territoire, plus de 340 inspections ont été réalisées par le SRAL et FREDON Île-de-France pour rechercher 80 organismes nuisibles, dont de nombreux insectes. Une vingtaine de signalements ont également été remontés par des professionnels ou des particuliers, surtout pour le chancre coloré du platane et le scarabée japonais. L'outil Signal-Espèces, lancé l'an dernier par FREDON Île-de-France avec le concours financier de la DRIAAC, est destiné à recueillir ces signalements.



Les mouches des fruits principaux organismes interceptés (photo SIVEP Roissy)

Aucun nouvel organisme de quarantaine n'a été détecté dans la région en 2025. En revanche, parmi les principaux ravageurs surveillés, le scarabée japonais (*Popillia japonica*) a été détecté l'an passé en Alsace à partir des foyers suisses et italiens. En Île-de-France, les pièges sont majoritairement mis en place le long des grands axes de communication en lien avec ces foyers.

Bertrand HUGUET (DRIAAC/SRAL) a fait le point sur les foyers d'organismes réglementés en Île-de-France. En 2025, deux foyers sont considérés comme éradiqués :

- la bactérie *Ralstonia solanacearum* dans la rivière la Mauldre (78), non détectée depuis 10 ans. L'arrêté préfectoral de 2015 qui interdisait l'irrigation des solanacées à partir de la rivière (ainsi que celle de l'Essonne) est abrogé par un arrêté du 13/04/2026,
 - la flavescence dorée de la vigne à Nanteuil-sur-Marne (77), non détectée depuis 3 ans.
- La surveillance va se maintenir sur les 3 communes de l'appellation Champagne, via des prospections collectives obligatoires, conformément à l'arrêté du 24/06/2025. Les autres organismes présents sont les nématodes à galles *Méloïdogyne et fallax* présents depuis plusieurs années en serres maraichères dans une dizaine d'exploitations (départements 77, 78 et 95), et les incursions de mouches orientales des fruits.

Pour le chancre coloré du platane, aucun nouveau cas n'a été détecté malgré une surveillance toujours importante (14 000 platanes observés). Les contrôles de chantier montrent encore beaucoup de non-respect des obligations de désinfection de la part des entreprises de travaux publics. Les entreprises d'élagage ont de leur côté l'obligation d'entrer dans le dispositif du passeport phytosanitaire pour le transport de bois de platanes. Le parcours Protect platane® permet aux entreprises formées de valoriser leurs bonnes pratiques. Un webinaire SRAL-FREDON est à venir sur la réglementation et les bonnes pratiques vis-à-vis du chancre coloré du platane destiné aux



Désinfection post chantier (source Eurovia)

élagueurs, aux entreprises des travaux publics et aux collectivités. Une invitation sera adressée aux structures concernées.

Enfin, dans le cadre du passeport phytosanitaire, des organismes réglementés non de quarantaine (ORNQ) ont été détectés : l'acararien des galles du fuchsia (*Aculops fuchsiae*) et le dépérissement du poirier (*Pear decline – Candidatus phytoplasma pyri*). La cigale à ailes brunes (*Pochazia shantungensis*), interceptée l'an passé chez un pépiniériste francilien, vient d'être dérogementée compte tenu de son faible impact.

Fabiola CAMON-NACIBIDE (FMSE) a présenté le fonds de mutualisation sanitaire et environnemental, outil géré par et pour les professionnels agricoles, et permettant d'indemniser les dégâts liés à des organismes réglementés et les frais liés à la mise en œuvre des mesures obligatoires de lutte. Les évolutions du programme d'intervention sur les foyers de nématodes *Méloïdogyne* a été détaillé.



Galles de nématodes sur racines de tomate (photo Fredon)

Le bilan 2025 des réseaux d'épidémiosurveillance a été présenté par Anne PAPIN, animatrice Ecophyto et inter-filières à la Chambre d'agriculture de région Île-de-France. Le nombre de parcelles suivies en grandes cultures a sensiblement augmenté, mais des attentes persistent sur une participation plus active des coopératives. Sur le plan sanitaire, en dehors des fluctuations annuelles des pressions maladies et ravageurs selon les cultures, le développement des résistances au prosulfocarbe (vulpin, ray-grass) et au glyphosate (ray-grass) inquiète et va mener à une complexification de la gestion des adventices, déjà difficile.

Les données de surveillance enregistrées depuis de nombreuses années (réseau épidémiosurveillance depuis 2010, réseau des Avertissements agricoles auparavant) constituent une source d'informations précieuse sur les évolutions des bioagresseurs. Bertrand HUGUET (DRIAAF/SRAL) a présenté des synthèses sur de longues périodes montrant ainsi la sortie plus précoce des charançons de la tige du colza ou de la pyrale du maïs, en lien avec les évolutions climatiques. Il en va de même pour la cercosporiose de la betterave qui apparaît un mois plus tôt qu'auparavant, générant ainsi des traitements fongicides supplémentaires. Les données de surveillance alimentent aussi des programmes de recherche comme les suivis des altises du colza dont les données ont alimenté des travaux du projet Adaptacol, qui ont été présentés par Jean LIEVEN (Terres Inovia) dans le cadre du plan de sortie du phosmet conduit de 2022 à 2025.

Juliette FATUS (DGAL/DSF - département de la santé des forêts) a expliqué l'organisation de la surveillance sanitaire des forêts franciliennes, avec son réseau de correspondants-observateurs. Au niveau des chênes, nous notons une légère dégradation de l'état sanitaire depuis 2020 dans 3 des 4 massifs suivis. Les premières détections, dans la région, de la punaise réticulée du chêne ont été signalées en 2025 dans des parcs parisiens.

Pour le châtaignier (avec la maladie de l'encre) et les frênes (avec la chalarose), les niveaux de dépérissements sont toujours fréquents.

Bertrand HUGUET (DRIAAF/SRAL) a présenté le sujet nématode du pin, ravageur qui a décimé des milliers d'arbres au Portugal, et qui a été détecté pour la première fois en France dans les Landes en fin d'année dernière. En Île-de-France, une surveillance importante est conduite par le



Maladie de l'encre, un fléau pour certaines forêts de la région (photo DRIAAF-SRAL)

SRAL, FREDON et les correspondants-observateurs du DSF, surtout pour les peuplements dans les massifs de Fontainebleau et de Rambouillet. Elodie VANEL (DRIAAF/SRAL) a également évoqué la surveillance réalisée sur les emballages en bois originaires de pays à risque, à l'import et chez des entreprises de logistique, distribution, etc. Une présence de nématodes avait été détectée dans ce cadre sur une palette portugaise en 2020.



Des contrôles orientés sur les palettes d'origine à risque
(photo DRIAAF-SRAL)

La surveillance des insectes xylophages d'origine exotique est assurée par un réseau de piégeage, appelé PORTRAP, qui a été détaillé par Séverine DE ASENCAO (FREDON). Mis en place depuis 2015, ces pièges sont installés à l'intérieur et autour des points d'entrée (aéroports de Roissy, d'Orly et MIN de Rungis pour notre région). Ils ont permis de détecter plusieurs espèces exotiques, dont certaines inédites en Europe. En 2026, le dispositif va s'enrichir d'un quatrième site en Seine-et-Marne près d'une plateforme logistique (secteur de Brie-Comte-Robert).

La réunion s'est terminée avec le sujet des espèces à impact sur la santé humaine à travers deux présentations. Antoine PEREZ-MUNOZ, de l'agence régionale de santé (ARS) a présenté la situation de l'ambrosie dans la région (21 foyers recensés en 2025) et pour laquelle l'ARS et FREDON Île-de-France travaillent à l'élaboration d'un plan d'action régional avec toutes les parties prenantes : gestionnaires d'espaces agricoles, forestiers ou d'infrastructures, collectivités, services de l'Etat.

Florian PHILIPPE (FREDON) est intervenu au sujet du datura, plante toxique, qui tend à se développer dans la plupart des régions, avec des risques importants dans les cultures de maïs et pour les cultures maraîchères industrielles ou non. Si la maîtrise est possible, sa détection est souvent trop tardive à l'heure actuelle.

Toutes les présentations ont montré l'importance d'avoir des dispositifs de surveillance efficaces pour permettre des détections précoces, compte tenu des enjeux de préservation des végétaux pour garantir la souveraineté alimentaire, la sauvegarde du patrimoine arboré et la santé publique. Ces dispositifs doivent rassembler l'ensemble des professionnels, et des gestionnaires d'espaces, mais aussi le grand public dans une démarche participative comme l'encouragement l'outil Signal-Espèces.



Datura arraché dans une parcelle maraîchère
(photo DRIAAF-SRAL)

[Voir les présentations](#)

CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Les chenilles processionnaires sont connues pour leurs poils urticants et les risques sanitaires qu'elles représentent, tant pour l'homme que pour les animaux. Leur présence, de plus en plus signalée en France, soulève également des enjeux écologiques, ainsi que des problématiques de gestion des espaces naturels et urbains.

Comment mieux les reconnaître ? Quels sont les risques ? Comment le changement climatique influence-t-il leur expansion ? Et quelles solutions pour limiter leur impact ? Afin de répondre à ces questions, l'observatoire des ambrosies organise une conférence en ligne le **lundi 18 mai 2026, de 17h00 à 18h30**.



Au programme :

- présentation des deux espèces de chenilles processionnaires : intervention de Tristan GRAUSI (Observatoire des chenilles processionnaires - FREDON France) avec un rappel des risques pour la santé animale et humaine et une présentation de la plateforme de signalement,
- changement climatique et chenilles processionnaires : intervention de Jean-Pierre ROSSI (INRAE) sur l'effet du changement climatique sur la biologie et l'expansion territoriale des chenilles processionnaires,
- moyens de gestion : intervention de Gaëtan DOUCHIN (FREDON Normandie) sur les méthodes et sur les stratégies disponibles pour limiter le développement des chenilles processionnaires.

[Lien pour s'inscrire](#)

INFORMATIONS SUR DIVERS ORGANISMES NUISIBLES (SOURCE OEPP)

Premier signalement de *Dacus frontalis* en France

Dacus frontalis est une mouche de la famille des Tephritidae, ravageur important des cucurbitacées en Afrique et au Moyen-Orient, qui est classée organisme de quarantaine pour l'Union européenne. Sa présence a été signalée en Tunisie en 2014 et plus récemment en Algérie et au Maroc (2024). Dans le cadre de prospections officielles, 23 larves de *Dacus sp.* ont été trouvées en septembre 2025 dans deux petites parcelles de courgettes dans une zone urbaine du département des Alpes-Maritimes. En octobre, des adultes ont également été piégés. Des mesures de gestion ont été mises en oeuvre.

Mouche orientale des fruits (*Bactrocera dorsalis*)

Cette mouche des fruits, originaire d'Asie mais très fréquente surtout en Afrique, fait l'objet chaque année d'incursions en Île-de-France (surtout via les introductions de mangues), et régulièrement aussi en régions PACA et AURA. Elle a déjà été observée aussi en Autriche, Italie et Belgique. La Grèce a signalé ses premières détections en 2024 puis 2025. L'Espagne a également piégé cet organisme de quarantaine prioritaire pour la première fois en octobre 2025 dans la région de Cantabrie, dans le nord-ouest du pays. La Grèce a également signalé des captures d'une autre espèce, *Bactrocera zonata*, piégée occasionnellement dans notre région.

Premier signalement de *Spodoptera frugiperda* en Espagne

L'Espagne a signalé le premier signalement sur son territoire de la légionnaire d'automne (*Spodoptera frugiperda*), sur son territoire avec la capture de 3 adultes en novembre 2025 dans un piège placé dans une parcelle de maïs en Andalousie. Aucun symptôme n'a été observé sur des plantes-hôtes dans la zone entourant le piège. Des mesures phytosanitaires officielles sont appliquées afin d'éradiquer le ravageur. Elles comprennent des traitements insecticides dans la zone délimitée, la mise en place d'un réseau de piégeage autour de la parcelle de capture des spécimens, ainsi que des inspections des installations situées aux environs et qui importent des plantes-hôtes.

Cet organisme de quarantaine prioritaire, d'origine américaine, a déjà envahi l'Afrique, l'Asie et l'Océanie. Il progresse vers l'Europe depuis :

- la Turquie, avec des détections ces dernières années à Chypre, en Roumanie et en Grèce,
- l'Afrique de l'ouest avec des détections à Madère et aux Canaries.

Cette noctuelle s'attaque à plus de 80 espèces avec des préférences pour le maïs, les graminées fourragères, des cultures légumières (solanacées notamment) ou ornementales. Après le scarabée japonais, c'est le ravageur que l'on surveille le plus en Île-de-France.



Dégâts de *Spodoptera frugiperda* sur maïs
(source RECA Niger)

Premier signalement du *Wheat mosaic virus* en France

Le *Wheat mosaic virus* (WMoV), également connu sous le nom de *High Plains wheat mosaic virus*, est signalé pour la première fois en France et dans l'Union européenne. Il est responsable d'une mosaïque, dite des hautes plaines, sur les blés et maïs. Décrit aux États-Unis en 1993, ce virus avait jusqu'à présent été détecté seulement en Ukraine (2020), en Iran et en Irak (2023). Cet organisme nuisible n'est pas réglementé pour l'Union européenne. Le WMoV a été détecté en France dans le cadre d'une étude sur le virome des céréales par séquençage à haut débit sur des repousses d'avoine pendant l'été dans le département de Charente-Maritime prélevées en 2022 et sur du blé collecté en 2023 dans les départements du Tarn et du Loir-et-Cher.

Les symptômes peuvent être confondus avec ceux de *Wheat streak mosaic virus*, responsable de la mosaïque striée du blé, transmis lui par un acarien, et qui a déjà été observé dans plusieurs régions par le passé, dont l'Île-de-France en 2006 et 2007.



Symptômes de *Wheat mosaic virus* sur blé (source Pest tracker) et sur maïs (source CABI)

SIGNAL-ESPÈCES

L'Île-de-France regorge de parcs, jardins, forêts et infrastructures végétalisées, essentiels à la qualité de vie et à la biodiversité. Mais ces espaces sont de plus en plus exposés à des menaces sanitaires : bioagresseurs, espèces exotiques envahissantes ou maladies végétales exacerbées par le changement climatique. Leur gestion représente en outre un coût important. Détecter tôt est une nécessité.

Pour prévenir ces risques et limiter leur impact économique et écologique, FREDON et la Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRIAAP) ont lancé en 2025 un projet commun : rendre la biosurveillance participative et accessible à tous.

Accessible depuis votre smartphone sans téléchargement, Signal-Espèces permet à chacun (agents de collectivités, professionnels du végétal, jardiniers amateurs, citoyens) de signaler en quelques clics des suspicions d'organismes de quarantaine (scarabée japonais, chancre coloré du platane, etc.) ou d'espèces à impact.

Voir le dossier en fin de lettre.



USAGES PHYTOPHARMACEUTIQUES

Un arrêté du 6 mars 2026 (JO du 11/04/2026) établit la liste des usages phytopharmaceutiques (couples culture / bioagresseur) affectant de manière significative le potentiel de production agricole et alimentaire et contre lesquels les moyens de lutte sont inexistants, insuffisants ou susceptibles de disparaître à brève échéance. Cette liste comporte plus de 120 usages dont 53 pour des cultures fruitières et 33 pour des cultures légumières.

Ces usages doivent être pris en compte dans le calendrier d'examen des demandes d'autorisation de mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques et des adjuvants vendus seuls ou en mélange ainsi que des demandes de modification, de renouvellement ou de retrait d'une telle autorisation.

AUTORISATIONS - RETRAITS - DEROGATIONS

Le tableau ci-dessous liste les principales dérogations 120 jours accordées par la Direction générale de l'alimentation (DGAL) depuis la lettre précédente. Il est à noter une innovation pour la protection contre les pucerons de la betterave avec la solution de biocontrôle INSIOR® Gr A, basée sur la technologie olfactive répulsive à base d'allomones.

Culture(s) concernée(s)	Organisme nuisible / effet recherché	Nom du PPP	Substance active	Echéance
Pommier, poirier	feu bactérien	PEA-02	Bacteriophages contre Erwinia amylovora	14/07/2026
betterave industrielle	pucerons	INSIOR GrA	Eugénoï + Cinnamaldéhyde	14/07/2026
cerisier, prunier, pommier	chute de fruits et action sur la	EVEREST	étéphon	17/07/2026
Voies ferrées, routières et zone	devitalisation	AILANTEX	Verticillium nonalfafae isolat Vert 56	17/07/2026
Laitue, chicorée, roquette, épinard, feuilles de blette et pourpier	pucerons	MOVENTO	Spirotetramat	17/07/2026
endive	desherbage	BOA	Penoxsulame	18/07/2026
oignon, ail	Désherbage	ISARD	Diméthénamide-P	18/07/2026
Lentille, chanvre porte-graine	Désherbage	NIRVANA S	Imazamoxy et pendiméthaline	24/07/2026
Châtaignier, noisetier, noyer, pistachier	maladies fongiques	ALLIETTE FLASH	Fosétyl-Al d'aluminium	30/07/2026
châtaignier	maladies fongiques	HYPOCHRYPHO	Souches de Cryphonectria parasitica infectées par CryphonectriaHyVirus 1	30/07/2026
cerisier	mouche	EXIREL	Cyantranilprole	30/07/2026
noisetier	rejets	CHARDOL 600	2,4-D	30/07/2026
cerisier, prunier, pistachier	mouches, chenilles foreuses des fruits	SUCCESS 4	Spinosad	30/07/2026
choux	ravageurs divers	VERIMARK	Cyantranilprole	01/08/2026
betterave, carotte	Désherbage	TORNADOS S	métamitron	02/08/2026
carotte, fines herbes	Désherbage	LENTAGRAN	Pyridate	09/08/2026
Fraisier	acariens	KANEMITE	Acéquinocyl	13/08/2026
cerisier	mouche des fruits	MANDARIN PRO	Esfenvalérate	15/08/2026
cerisier, prunier, noyer	mouche et chenilles foreuses des	AFFIRM	Benzoate d'émamzctine	15/08/2026
ail	rouille	EUSKATEL	prothioconazole	11/08/2026

PULVERISATION PAR VOIE AERIENNE

La loi n°2025-365 du 23 avril 2025, visant à améliorer le traitement des maladies affectant les cultures végétales à l'aide d'aéronefs télépilotés, avait instauré un cadre réglementaire pour le recours aux drones. Cette loi autorise l'application par drones des produits phytopharmaceutiques de biocontrôle, ceux à faible risque et ceux utilisables en agriculture biologique dans trois situations :

- les parcelles agricoles comportant une pente supérieure ou égale à 20 %,
- les bananeraies,
- les vignes mères de porte-greffes conduites au sol.

La loi ouvrait la possibilité de réaliser de nouveaux essais d'une durée maximale de 3 ans, sur d'autres types de parcelles ou de cultures et pour les mêmes catégories de produits, afin de déterminer les avantages manifestes pour la santé humaine et l'environnement de la pulvérisation par drone par rapport aux applications par voie terrestre.

Les conditions d'autorisation de ces essais ainsi que les modalités de leur réalisation font l'objet d'un arrêté et d'un décret à venir, suite à une consultation du public jusqu'au 23/04/2026.

A noter que l'arrêté du 3 avril 2026 relatif aux modalités et au contenu du contrôle des pulvérisateurs a intégré les drones dans la liste des matériels soumis à contrôle, selon les mêmes échéances que du matériel conventionnel (5 ans pour du neuf, tous les 3 ans ensuite).

CERTIFICATS D'ECONOMIE DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

Le bilan 2024 du dispositif des certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques (CEPP) a été publié récemment. Pour la région Île-de-France, le nombre de certificats obtenus a fortement augmenté : 297 768 contre 107 242 en 2023 et 97 174 en 2022. Au total, 41 fiches actions (sur les 138 qui existaient) ont été mobilisées par la vingtaine d'entreprises déclarantes sur la région, avec des proportions très inégales.

L'action 48 visant à réduire le nombre de traitements contre diverses maladies au moyen de variétés de betteraves sucrières assez résistantes représente à elle seule 61,4 % des certificats émis. Les actions suivantes sont :

- substituer des produits anti-limaces à base de métaldéhyde par des produits de biocontrôle molluscicides d'origine naturelle (8,5 % des CEPP),
 - éviter la germination des pommes de terre lors du stockage au moyen d'un anti-germinatif de biocontrôle (7 % des CEPP),
 - réduire le nombre de traitements au moyen de variétés de colza assez résistantes aux bioagresseurs (6 % des CEPP),
 - améliorer l'efficacité d'une solution de biocontrôle ou réduire la dose de produits phytopharmaceutiques au moyen d'un adjuvant (5,7 % des CEPP),
 - réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques par la diversification des cultures dans les systèmes de production annuelle (4 % des CEPP),
 - réaliser une action corrective de biocontrôle pour supprimer les insectes présents dans les lots de grains stockés (1,7 % des CEPP).
- Toutes les autres actions sont à moins de 1 %.



Cercosporiose de la betterave (photo DRIA AF-SRAL)

ORGANISMES NUISIBLES REGLEMENTES

Le règlement 2026-826 du 14 avril 2026 (JOUE du 15/04/2026) apporte des modifications à la liste des organismes réglementés au sein de l'Union européenne.

Addition à la liste des organismes de quarantaine (OQ) :

- *Agrilus bilineatus*, un agrile du châtaignier,
- *Gymnandrosoma auranthianum*, un lépidoptère sur les citrus,
- *Naupactus xanthographus*, un charançon argentin des fruits.

Evolutions de statut :

La Corse n'est plus reconnue zone protégée pour le feu bactérien.

Comme annoncé au CROPSAV du 14 avril, un arrêté du 1^{er} avril 2026 (JO du 12/04/2026) retire la cigale à ailes brunes (*Pochazia shantungensis*) de la liste des organismes nuisibles réglementés pour la France, sur laquelle elle avait été intégrée en 2022. Les observations terrain, réalisées dans des régions où ce ravageur est détecté et parfois bien installé (Occitanie, PACA, Corse), montrent l'absence réelle de dégâts. Cet organisme avait été intercepté l'an passé dans une pépinière de la région.

COLLOQUE GRAMI

Le colloque GRAMI (pour une Gestion Réussie des Adventices via des Méthodes Innovantes) vous attend le 21 mai 2026 pour un rendez-vous au champ à Boigneville (91) organisé par Arvalis. Ce colloque au champ est destiné en priorité aux agriculteurs et techniciens du Bassin parisien. Dédié à la gestion des graminées automnales, cet événement s'articule autour du fil rouge : « Du diagnostic de mes parcelles à une stratégie de désherbage des graminées robuste et durable ».

Des ateliers dirigés permettront de découvrir sur une journée entière les 4 thématiques retenues :

- reconnaître, comprendre et éviter la dissémination des adventices à enjeu,
- optimiser sa pulvérisation et bien choisir ses programmes dans un contexte de résistances,
- associer mécanique et chimique : quand et comment les rendre complémentaires ?
- comprendre et combiner les leviers : la clé pour reprendre le dessus sur les graminées.

Ce colloque est financé en partie par la DRIAAF dans le cadre des projets territoriaux Ecophyto. L'inscription est obligatoire pour y participer :

<https://www.arvalis.fr/evenements/colloque-grami-21-mai-2026-boigneville-91>



APPEL A PROJETS COLLECTIFS AGRICULTEURS

Comme chaque année, la DRIAAF lance un appel à projet « Accompagnement des collectifs d'agriculteurs en transition agroécologique » pour accompagner les groupes d'agriculteurs en cours de constitution ou déjà organisés qui souhaitent s'engager ou poursuivre leur engagement dans un projet d'amélioration de leurs pratiques agricoles, dans une dynamique de transition agroécologique des exploitations. Deux types de collectifs sont proposés :

- groupe fermes 30 000 pour les thématiques en priorité centrées sur la réduction d'usage des produits phytopharmaceutiques,
- groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) pour des thématiques agroécologiques globales (exemples : méthanisation, conservation des sols, introduction de l'élevage, agroforesterie, diversification, etc.).

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 24/07/2026.

[Accéder à l'appel à projets](#)

Signal-Espèces : une innovation au service de la biosurveillance participative

Une **web-application simple, rapide et gratuite**, accessible **sans téléchargement**, directement depuis votre smartphone sur www.signal-especes.fr.

Signal-Espèces, c'est une nouvelle manière de veiller collectivement à la **santé de notre territoire**. Cette web-application permet à tous —agents de collectivités, jardiniers amateurs, professionnels, citoyens— de signaler en quelques clics la présence :

- D'une **espèce exotique envahissante**,
- D'une **maladie végétale**,
- D'une **espèce présentant un risque pour la santé humaine**.

Chaque signalement est expertisé par des spécialistes de FREDON Ile de France pour déclencher si besoin une réponse adaptée.

ACCÉDER À LA PLATEFORME SIGNAL-ESPÈCES



Comment ça marche ?

En **3 étapes** simples :

1. Rendez-vous sur signal-especes.fr.
2. **Sélectionnez l'espèce observée** (liste illustrée ou bouton « Autres »).
3. **Prenez une photo**, précisez la localisation et décrivez le contexte.

- ✓ Aucun téléchargement requis.
- ✓ Un questionnaire de satisfaction permet d'améliorer en continu l'outil.

